BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2016-002/PRES/PM portant attribution du portefeuille de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU le Décret n°2016-001 /PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;

DECRETE

Article 1: Le Président du Faso, assume les fonctions de Ministre de la Défense

Nationale et des Anciens Combattants.

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 12 janvier 2016

Le Premier Ministre

Paul Kaba THIEBA